

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Eurazeo S.E. » de la société « Richemon Group International II S.A.S. », la société holding du groupe « Netco »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : La société « Eurazeo S.E. » ;
- **La Cible** : La société « Richemon Group International II S.A.S. », la société holding du groupe « Netco ».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés :

- Le secteur de fourniture des systèmes de convoyage.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 18 mai 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Eurazeo S.E. » de la société « Richemon Group International II S.A.S. », société holding du groupe « Netco ».

« Eurazeo S.E. » est une société d'investissement cotée à la Bourse Euronext Paris, dont le siège social est situé à Paris, en France, et détient un portefeuille de plusieurs milliards d'euros d'actifs diversifiés. Son objectif est d'identifier, d'accélérer et de valoriser le potentiel de transformation des entreprises de toutes tailles dans lesquelles elle investit. Elle exerce trois activités principales : le capital-investissement, la dette privée (private equity) et les actifs immobiliers. « Eurazeo S.E. » est active au Maroc à travers ses filiales, les sociétés « Planet Payments Services UK », « Worldstrides », « Questel », « Scaled Agile », « Redspher (Flash Maroc) UTAC Maroc », « Altaïr group », « I-Tracing, Ekoscanet Diffusely » (anciennement Meero).

« Richemon Group International II S.A.S. » est la société holding du groupe « Netco ». Ce dernier a été fondé en 1902 par la famille Perriez et dont le siège social est situé à Bordeaux, en France. « Netco » est spécialisé dans la maintenance de tous types de systèmes de convoyage, la distribution de systèmes de convoyage et d'accessoires de manutention, ainsi que la conception et l'assemblage de systèmes de convoyage industriels sur mesure.

Fait à Rabat, le 07 mai 2026